

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023
Délibération n° DE_2023_011

Le 06 mars deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de BOURDEAUX, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, TERROT Stéphanie, et VANDERNOOT Noémie. Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mme MASNATA Mallauray (pouvoir à M. DESSUS Jean-François)

Absents : M. TURC Jack

Secrétaire de séance : M. LEYMAN Robert

OBJET : Service assainissement – Approbation du Compte Administratif 2022 et du Compte de Gestion 2022 du receveur municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif de 2022 du service assainissement,

CONSTATE les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses	67 084.27 €
Recettes	69 170.57 €
Résultat 2022	2 086.30 €
Résultat antérieur	19 535.64 €
Excédent de clôture	21 621.94 €

Section d'investissement

Dépenses	101 603.83 €
Recettes	355 615.49 €
Résultat 2022	254 011.66 €
Résultat antérieur	5 206.53 €
Excédent de clôture	259 218.19 €

Restes à réaliser :	0.00 €
Recettes :	0.00 €
Solde :	0.00 €

Excédent de clôture : 259 218.19 €

CONSTATE que les résultats du Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif,
APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal,
ADOpte le Compte Administratif 2022 du service assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

